

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 mars 2011 à 20 heures 30

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques DERUE, Maire.

Étaient présents : MM DERUE, BATORI, REBORD, Mme DUCHESNE, MM NOEL, ANTOINE, BOUET, MMES CAUDRELIER, ZIMOL, MM HORVAIS, LASMAN, MME LEDUDAL, M. LEDUDAL, MME LENGNONE, M MARCHAL, MMES MARCHAL, PICOT, THOMAS

Absent excusé : Monsieur NEMOZ.

Formant la majorité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PICOT

- 1) Le procès-verbal de la séance précédente est signé par tous les membres et adopté à l'unanimité.

Procédure adaptée – Création d'espaces extérieurs et d'une voie nouvelle. Aménagement des abords de l'école maternelle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire inscrit au Contrat Régional et Départemental.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer la consultation pour réaliser l'aménagement des abords de l'école maternelle qui consiste en la création d'espaces extérieurs et d'une voie nouvelle.

Monsieur le Maire indique que la procédure utilisée sera la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales précisant que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation du marché. Ainsi il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire.

AUTORISE et DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les pièces du marché à intervenir et tous documents relatifs à ce marché.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011.

Demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise – Plan lecture 2011

Monsieur le Maire indique que la bibliothèque municipale met des ouvrages à disposition des élèves des écoles.

Chaque semaine environ 9 heures sont consacrées aux animations pour les élèves des écoles élémentaire et maternelle qui consistent notamment en des expositions sur différents thèmes auxquelles sont invités également les élèves de l'école privée.

Il est nécessaire également d'acquérir de nouveaux ouvrages pour satisfaire les adhérents. Il est prévu des initiations aux techniques de la BD et des mangas et de nouvelles animations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Général à hauteur de 5100 euros pour les acquisitions de livres, de périodiques.

SOLLICITE l'aide du Conseil Général à hauteur de 2300euros pour les nouveaux services au sein de la bibliothèque.

Modification du temps de travail du contrat CAE.

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail.

Vu la délibération n°55-2009 en date du 20 octobre 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etat pour la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le maire indique que le temps de travail hebdomadaire du poste est de 20 heures actuellement.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'augmenter le temps de travail du CAE compte tenu de la charge de travail qui devient de plus en plus grande au service administratif de la commune.

Il propose donc de modifier la durée hebdomadaire du poste de 20 heures à 35 heures à compter du 1^{er} avril 2011 et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'augmentation du temps de travail de 20 heures à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Etat ainsi que l'avenant au contrat de travail.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2011.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de faire un rappel dans le prochain butryot afin de préciser les règles de collecte des déchets ménagers, et encombrants.

Conseil d'école :

Monsieur le maire souhaite apporter une précision sur la présence de la commune au Conseil d'école. Il précise qu'en son absence, son représentant est Madame Caudrelier. En l'absence de Madame Caudrelier, un membre de la commission scolaire représentera la commune au conseil d'école.

Monsieur Antoine indique que lors du prochain conseil municipal prévu le 09 mai 2011, les pompiers viendront à partir de 19 heures faire une démonstration sur l'utilisation du défibrillateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 15 minutes.

Le Maire
Jacques DERUE